

## **COMMENTAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ**

---

Le Centre Hospitalier Sainte Catherine s'est engagé dès 1998 dans la mise en oeuvre d'une démarche qualité.

La première visite d'accréditation, qui s'est déroulée en décembre 2003, a mis en exergue 7 recommandations. Celles-ci ont particulièrement mobilisé l'intérêt des professionnels de l'établissement en complément de leur engagement continu.

Le résultat de leur investissement, constant et soutenu, a pu être apprécié par les experts-visiteurs lors de leur visite dans l'établissement du 3 au 7 décembre 2007.

Au-delà de la visite, 176 professionnels, représentant toutes les catégories professionnelles, se sont particulièrement mobilisés dans le cadre de la démarche.

La participation des représentants des usagers témoigne de leur implication au niveau des projets de l'hôpital.

Les résultats obtenus reflètent les actions et efforts consentis : 88 % des critères évalués par les experts-visiteurs obtiennent les cotations A et B, signifiant que ces activités sont maîtrisées par l'établissement.

L'établissement prend connaissance avec satisfaction des 4 actions remarquées dont trois touchent directement la prise en charge du patient :

- l'organisation optimale de l'unité de prévention de la santé
- l'organisation médicale concertée de la fédération de médecine
- l'organisation de l'unité d'addictologie

Il s'agit d'une reconnaissance d'organisation de modalités de prises en charge conjuguant soins et prévention.

La quatrième action remarquée, relative à la politique du dossier du patient, concourt, elle aussi, à la qualité et à continuité des soins.

La Haute Autorité de Santé invite l'établissement à poursuivre sa démarche d'amélioration de la qualité sur trois points :

- l'élimination des déchets : la mise en service prochaine d'une plate-forme de déchets améliorera de manière sensible le circuit des déchets
- la réalisation et la transmission des résultats de radiologie
- la prise en charge pluriprofessionnelle du patient pris en charge en rééducation

Les recommandations formulées abonderont les actions d'amélioration que l'établissement poursuit d'année en année.

Cette reconnaissance externe des soins dispensés conforte l'établissement dans son objectif constant de satisfaire les besoins de ses patients, au sein du territoire de santé, en parfaite coordination avec les autres acteurs de santé, notamment libéraux.